

Calv 35

Le facteur humain,
au cœur de l'action
publique





Le facteur humain, au cœur de l'action publique

Les années 2020 débutent dans un contexte d'incertitude, qui confirme le besoin de solidarité et de proximité. Élus locaux, à la tête de structures dédiées au vivre ensemble, plus nécessaires que jamais, nous mesurons comme il est important d'assurer à nos concitoyens des services de qualité, tenant compte des transitions à opérer.

De la crèche à l'EHPAD, de la restauration scolaire à l'urbanisme, en passant par les équipements culturels et sportifs, les services publics locaux sont questionnés par des exigences sociétales, comme celles de la sécurité et de l'environnement. Nous avons la responsabilité de conduire des transformations ambitieuses, adaptées aux évolutions de la société et des attentes de nos concitoyens, en fonction de nos moyens.

Il nous revient pour cela de mobiliser nos équipes d'élus et d'agents qui partagent la passion de l'intérêt général et de l'action locale. Les employés territoriaux, aux métiers très souvent " invisibles " sont la véritable ressource de nos collectivités : en donnant un cap clair aux équipes et en s'appuyant sur leur expérience, l'employeur public pilote sa collectivité. En permettant à chaque agent d'exercer en sécurité un poste où il se sent reconnu, le dirigeant local fédère les énergies.

Confronté à la crise sanitaire, chacun est devenu plus sensible aux questions de sens du travail, aux protections individuelles et collectives, aux circuits courts de décision, à l'équité et à la bienveillance. Ces valeurs sont aussi celles du Centre de Gestion.

Le CDG 35, spécialiste du facteur humain dans le service public local, est aux côtés des collectivités pour réussir ces transitions. Cette plaquette montre comment nos intervenants peuvent vous soutenir sur chaque levier RH pour réussir ensemble tous ces défis !

Restant à votre disposition,

Chantal PÉTARD-VOISIN

Présidente du CDG 35

Priorités transversales

Le CDG 35 assure un **service public d'information** sur les métiers et le fonctionnement des administrations locales. Acteur majeur du Village des collectivités territoriales, il renseigne les élus, les agents, les candidats et divers partenaires grâce à son portail internet, son magazine " Actions Personnel " et ses e-lettres.

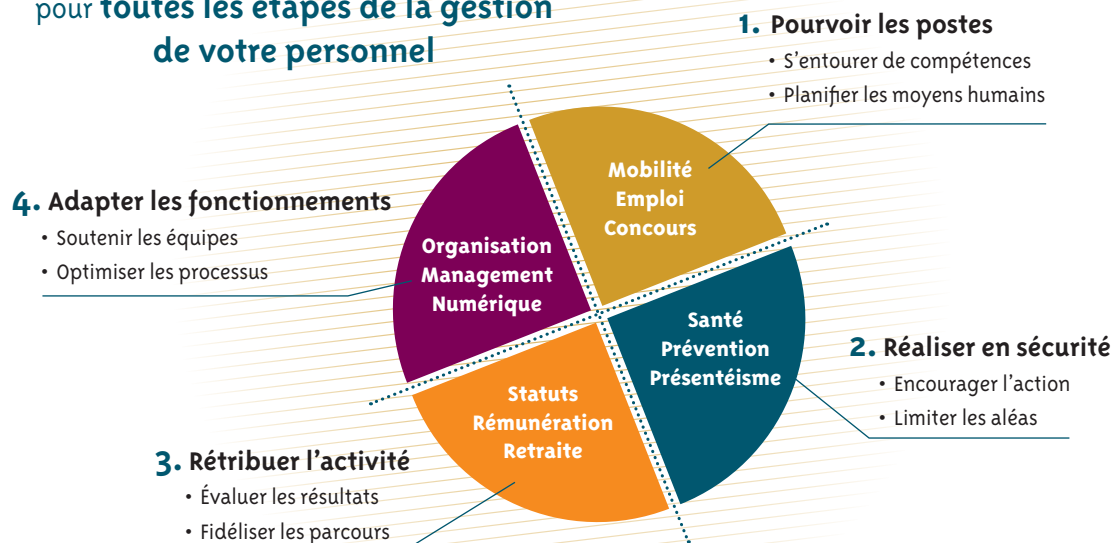
Il organise de multiples rencontres et anime des réseaux professionnels pour mettre en commun les initiatives locales et **favoriser les échanges d'expériences**.

Le CDG 35 est administré par des élus locaux dans un esprit consensuel et pragmatique. Ces décideurs définissent des axes transversaux de mobilisation des services de l'établissement.

Les priorités établies pour le mandat 2020 - 2026 sont :

- **Restaurer l'attractivité des emplois publics**
- **Promouvoir un cadre de gestion RH harmonisé et solidaire**
- **Favoriser le bien-être au travail dans les services publics locaux**
- **Aider les élus et les services à s'adapter aux enjeux sociétaux**

Un soutien aux ressources humaines pour toutes les étapes de la gestion de votre personnel



Mobilité Emploi Concours

Institution de la fonction publique territoriale, le CDG propose aux collectivités un **vivier de compétences diversifiées en termes de métiers**.

Il veille à la transparence du **marché de l'emploi territorial** en publiant toutes les vacances d'emploi et les candidatures. Il contribue aux rapprochements entre offres et demandes par des informations au public, des conseils aux recruteurs et une aide à la mobilité.

Le CDG **coordonne la majorité des concours du Grand Ouest**. Grâce aux nouveaux lauréats, il alimente le secteur professionnel local et permet les progressions de carrière des fonctionnaires.

Pour répondre aux besoins ponctuels de personnel dans les collectivités, les **missions temporaires** s'appuient sur une "**pépinière de talents territoriaux**". Plusieurs **dispositifs de formation en alternance** (administratif et technique) permettent de les préparer, avec le soutien des collectivités formatrices et tutrices. Le CDG peut aussi porter les contrats de certains agents.



J'ai rencontré plusieurs candidats pour un poste de cuisinier, j'ai un doute sur les motivations professionnelles, comment mesurer l'adaptation du candidat au poste ?

Un agent de ma collectivité vient d'être reconnu inapte aux fonctions correspondantes aux emplois de son grade, que dois-je faire ?

Je souhaiterais suivre une formation, puis-je mobiliser mon CPF ?

Missions du CDG 35

- ▶ Promotion des métiers des collectivités et des modes d'accès
- ▶ Publication des offres et demandes d'emplois
- ▶ Observatoire de l'emploi territorial
- ▶ Accompagnement des apprentis et tuteurs
- ▶ Dispositifs de préparation aux métiers territoriaux
- ▶ Partenariat universitaire pour la licence professionnelle et avec la MFR pour la formation de chargé de maintenance
- ▶ Missions temporaires / Portage de contrats
- ▶ Conseil en recrutement / Sourcing
- ▶ Accompagnements des parcours professionnels (bilan de compétences, bilan professionnel, conseil en mobilité, conseil en évolution professionnelle, compte personnel de formation, congé de formation professionnelle)
- ▶ Assistance à l'insertion de travailleurs handicapés
- ▶ Concours externes et 3^e voie / Concours internes et examens professionnels

Santé

Prévention

Présentisme

Le CDG dispose d'une plateforme de compétences permettant de maîtriser l'absentéisme et de faire face aux problématiques de santé rencontrées par les agents.

Il propose d'assurer le **suivi en santé au travail** des personnels par des médecins de prévention et infirmières en santé au travail. En cas de restriction d'aptitude, les médecins formulent des recommandations et orientent vers des partenaires spécialisés dans le maintien dans l'emploi.

Sur demande des médecins ou à l'initiative des collectivités, les conseillers en prévention interviennent sur site pour l'**adaptation des postes**. Le CDG assiste les collectivités dans la maîtrise de leurs risques professionnels : animation de réseaux pour privilégier la **prévention à la source**, soutien dans leur projet de conception ou de réhabilitation de locaux professionnels.

En assurant le **secrétariat des instances médicales départementales** (commissions de réforme et comité médical), des conseils d'experts dans le domaine de l'indisponibilité physique sont apportés aux collectivités confrontées aux absences de leur personnel.

L'adhésion au **contrat d'assurance groupe des risques statutaires** proposé par le CDG permet de mutualiser le coût des absences pour raison de santé et donne accès à divers services (ex : programmes de soutien psychologique).



Missions du CDG 35

- ▶ *Suivi en santé au travail des personnels*
- ▶ *Conseils personnalisés en prévention des risques professionnels*
- ▶ *Adaptation des postes de travail*
- ▶ *Mission d'inspection des locaux*
- ▶ *Document unique d'évaluation des risques professionnels*
- ▶ *Aide à la conception ou réhabilitation de locaux*
- ▶ *Contrat d'assurance groupe des risques statutaires*
- ▶ *Expertise dans le domaine de la couverture sociale et de l'hygiène et de la sécurité*
- ▶ *Commissions de réforme / Comité médical*

Les absences pour raison de santé sont en augmentation constante. Quelles actions de prévention mettre en œuvre ?

Suite à un accident de travail, un agent des espaces verts se retrouve en arrêt de travail prolongé. Que faire ?

J'ai un projet de rénovation de bâtiment. Comment le CDG peut-il me conseiller ?

Statuts

Rémunération

Retraite

Quelle reconnaissance financière et/ou statutaire puis-je accorder à mon agent ?
Quelle est la procédure à suivre ?

Comment conseiller mon agent en matière de départ à la retraite ?

Je souhaite modifier le temps de travail d'un agent.
Comment procéder ?
Faut-il saisir une instance ?

Le CDG accompagne les collectivités affiliées dans la **mise en œuvre du statut de la fonction publique territoriale** pour l'ensemble du personnel (fonctionnaires, contractuels...). Ainsi, il conseille sur les modalités de recrutement, le déroulement de carrière (possibilités d'avancement, de mobilité interne et/ou externe) et les conditions de fin de carrière.

Il accompagne les gestionnaires du personnel sur le **traitement des dossiers de retraite**, quel que soit le régime, procède à des entretiens de fin de carrière sur demande et étudie des situations individuelles complexes. Le service apporte également des réponses aux agents sur la **déontologie** grâce aux référent(e)s déontologues

Ces missions statutaires s'exercent également dans le cadre du **dialogue social**, par le biais des **instances consultatives**, qui émettent des avis sur les situations individuelles et l'organisation collective, et du **secrétariat des conseils de discipline** pour les fonctionnaires et les contractuels. De même, lors des incidents de carrière, le service assure un accompagnement en matière de règlement alternatif des conflits.

Enfin, les collectivités peuvent confier au service la réalisation de la **rémunération** de leurs agents et de leurs élus, allant jusqu'à la transmission des données sociales (PASRAU, N4DS, DSN ...). Elles bénéficient de conseils sur l'ensemble des questions de rémunération et de régime indemnitaire.



Missions du CDG 35

- ▶ Suivi des dossiers individuels des agents publics
- ▶ Suivi de l'actualité réglementaire en matière de personnel
- ▶ Accompagnement en matière de retraite (ateliers collectifs / entretiens individualisés...)
- ▶ Commissions Administratives Paritaires / Commissions Consultatives Paritaires
- ▶ Comité Technique départemental (futur Comité Social Territorial)
- ▶ Conseils de discipline de 1^{er} degré pour les fonctionnaires et contractuels de droit public
- ▶ Droit syndical
- ▶ Médiation juridique (préalable obligatoire, à l'initiative du juge ou des parties)
- ▶ Traitement des salaires des agents et des indemnités des élus
- ▶ Allocations de retour à l'emploi
- ▶ Accompagnement et expertise statutaire, en rémunération, en retraite ou toute autre forme de radiation des cadres

Organisation Management Numérique

Les organisations du travail au sein des structures publiques se transforment, dans un contexte institutionnel, social et technologique en évolution constante. Le CDG propose des **missions de conseil** aux collectivités face aux multiples enjeux de ces changements.

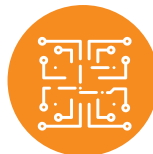
Les consultants en organisation accompagnent les réorganisations de services, notamment lors de fusions et transferts de compétences. Ils interviennent également pour adapter l'organisation aux nouveaux besoins des collectivités et usagers, et optimiser les modes de fonctionnement.

Des **accompagnements spécifiques** sont proposés aux **encadrants**, sous forme de séminaires d'équipe ou de coaching individuel, favorisant l'innovation dans les pratiques managériales.

Une équipe spécialisée (psychologues du travail, assistante sociale du travail) accompagne les **collectifs en tension** et propose une **écoute individualisée aux agents en difficulté**.

Le service assure une mission d'aide à la **mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** et propose des conseils pour aider à faire évoluer les pratiques en matière d'outils numériques.

Le CDG, dans une posture de neutralité, intervient comme un tiers à même de délivrer des messages et conseils tant aux sphères des décideurs (élus, directions) qu'aux services opérationnels.



Missions du CDG 35

- ▶ Conseil en organisation
- ▶ Accompagnement au changement
- ▶ Gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences (GPEEC)
- ▶ Accompagnement managérial
- ▶ Coaching
- ▶ Médiation et gestion des situations de conflit
- ▶ Dispositif d'aide aux agents en difficulté (DAAD)
- ▶ Diagnostic et évolution du système d'information
- ▶ Délégué à la protection des données (DPD) mutualisé
- ▶ Ateliers (management, intelligence collective, numérique...)

Plusieurs départs à la retraite sont prévus dans les années à venir, comment redéfinir les contours des postes et les besoins en compétences ?

Nous souhaitons mener une réflexion commune pour soutenir et développer les pratiques managériales des cadres, le CDG peut-il nous proposer un séminaire ?

Un conflit perdure au sein d'un service, pouvez-vous nous proposer une médiation ?

Rencontres thématiques

Chaque année, le CDG 35 invite les collectivités territoriales : élus, DGS, responsables et gestionnaires RH, secrétaires de mairie... à des rencontres et ateliers thématiques dédiés aux différentes facettes de la gestion du personnel territorial (recrutement, stratégie RH, management, relations au travail, prévention, outils numériques, actualités statutaires, retraite...).

Toute l'info RH sur notre site

www.cdg35.fr

- actualité réglementaire
- veille juridique
- fiches et outils pratiques
- catalogue des services

CDG 35

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CX
Tél 02 99 23 31 00 - Fax 02 99 23 38 00 - contact@cdg35.fr

www.cdg35.fr

Contacts

Mobilité - Emploi - Concours

- missions.temporaires@cdg35.fr
- concours@cdg35.fr

Santé - Prévention - Présentéisme

- conditions.de.travail@cdg35.fr

Statuts - Rémunération - Retraite

- carrieres@cdg35.fr

Organisation - Management - Numérique

- conseil-developpement@cdg35.fr